

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE CAMPOME



CAMPOME, le 23 octobre 2024.

CONVOCATION
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :
Mardi 12 novembre 2024 à 17h00 dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Ordre du jour

- Abrogation de la Décision modificative n° 1 du budget général M 57 votée le 17 septembre 2024 et vote d'une nouvelle DM qui réajuste les crédits votés lors du BP 2024 de mars dernier et qui prévoit l'admission en non-valeur de la créance éteinte de l'association des loisirs et du partage pour 25 950 euros.
- Demande de subvention au CD 66 au titre des AIT 2024 pour la mise en sécurité du toit et de la façade de la Grande Maison DANDINE
- Signature d'une convention financière avec les Cargols pour le financement de l'aire de Jeux
- Délibération autorisant le maire à signer la convention relative à l'intervention du Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine des Pyrénées-Orientales dans le cadre du plan objet 66
- Délibération attribuant et déterminant le prix mensuel de la location du gîte du col de Jau

Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Très cordialement,

Le Maire,

Jean-Louis BOSCH.



Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024



ID : 066-216600346-20241112-202412113-DE

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 12 novembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 6 Procuration : 2 Ont participé au vote : Pour 8 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23/10/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Délibération autorisant le Maire à signer une convention relative à l'intervention du CCRP dans le cadre du plan objet 66.</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI qui donne procuration à Jean-Louis BOSC. André CARRERE qui donne procuration à Henri SOBRAQUES</p> <p>ABSENT : Pauline CHEVALIER et Gérard BLAZI</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu la possibilité de faire réaliser gratuitement par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales un inventaire examen diagnostics de l'église paroissiale Ste Marie de CAMPOME dans le cadre du plan objet du CD66

Considérant qu'aucun inventaire de l'église paroissiale Ste Marie de CAMPOME n'a jamais été réalisé

Le Conseil Municipal DECIDE :


- **De faire réaliser par le CCRP un inventaire examen diagnostics de l'église paroissiale Ste Marie de CAMPOME**
- **De déléguer Monsieur le Maire pour signer la convention avec le CD66 et de mener à bien le dossier.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.
Pour copie conforme,



Le Maire,

Jean-Louis BOSC.

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 12 novembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 6 Procuration : 2 Ont participé au vote : Pour 8 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23/10/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p>Objet : <u>Signature d'une convention financière avec l'association «le Cargol de Carmaju » pour le financement de l'Aire de Jeux</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI qui donne procuration à Jean-Louis BOSC. André CARRERE qui donne procuration à Henri SOBRAQUES</p> <p>ABSENT : Pauline CHEVALIER et Gérard BLAZI</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu les devis concernant le réaménagement de l'aire de jeux qui s'élèvent à 14 457.17 euros HT,
Vu la demande de subvention déposée le 25 septembre 2024 auprès du CD 66 qui sollicite une aide financière de 7313.15 euros (51 %)

Considérant la proposition faite par le Président de l'Association « le Cargol de Carmaju » représentée par M Christian BOSC pour aider la commune à financer l'aire de jeux,

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter la participation financière de l'association le Cargol de Carmaju représentée par M Christian BOSC et de signer une convention financière qui permettra à la commune d'encaisser la participation de 3000 euros TTC.


Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Jean-Louis BOSC.

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 12 novembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 6 Procuration : 2 Ont participé au vote : Pour 8 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23/10/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental 66 au titre des AIT 2024 pour la mise en sécurité du toit et de la façade de la Grande Maison DANDINE</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI qui donne procuration à Jean-Louis BOSC. André CARRERE qui donne procuration à Henri SOBRAQUES</p> <p>ABSENT : Pauline CHEVALIER et Gérard BLAZI</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu l'acquisition par la commune de la maison d'habitation dénommée Grande Maison DANINE en 2021,

Vu le devis de la SAS Jean FEIJOO pour un montant de 7550.00 HT,

Considérant que la bâtisse qui n'était pas, lors de l'acquisition par la commune, en bon état,

Considérant sa récente dégradation (les tuiles de la toiture complètement décollées et la façade qui s'effrite) peut présenter un danger si des travaux de mise en sécurité urgents n'étaient pas réalisés,

Le Conseil Municipal DECIDE de demander au titre des AIT 2024 au CD66 une subvention de 51 % du montant total HT des travaux soit 3 850.50 euros et de déléguer Monsieur le Maire pour le suivi et la gestion du dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,


Jean-Louis BOSC.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

ID : 066-216600346-20241112-202412112-DE

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>COMMUNE DE CAMPOME</p> 	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAMPOME</p> <p><u>SEANCE DU 12 novembre 2024</u></p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 10 Présents à la séance : 6 Procuration : 2 Ont participé au vote : Pour 8 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 23/10/2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Campôme s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOSC, Maire</p>
<p><u>Objet : Délibération attribuant et déterminant le prix mensuel de la location de l'appartement « du gîte du col de Jau » à CAMPOME.</u></p>	<p>PRESENTS : Jean-Louis BOSC, Henri SOBRAQUES, Laetitia SITJA, Bernard GIBERT, Alexandre BLEUZET, Martine DAUBY,</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BLAZI qui donne procuration à Jean-Louis BOSC. André CARRERE qui donne procuration à Henri SOBRAQUES</p> <p>ABSENT : Pauline CHEVALIER et Gérard BLAZI</p>
<p>Secrétaire de Séance :</p>	<p>Henri SOBRAQUES</p>

Vu la demande de M KUHMELE Franck de louer à l'année le gîte meublé du col de Jau à CAMPOME,

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal de décider de la location à M KUHMELE Franck et de fixer le montant de la location,

Le Conseil Municipal DECIDE de louer le gîte meublé du col de Jau à M KUHMELE Franck pour un montant mensuel de 350 euros eau comprise et de déléguer Monsieur le Maire pour signer le contrat de location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Jean-Louis BOSC